



MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 JUIN 2007**ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLESCANTON
DE
DOMONT

Le 22 juin 2007 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. FOURIER -BOUGOUIN - MAZEL - GRANDJEAN - Adjointes au Maire

Mmes et MM DUBOIS - FRANCE - KRUIK- S. JOUVENCEAU - S. COIGNET - GAY - VIALAS - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - NEVEU - P. FOURIER - V. BESNIER - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame COIGNET pouvoir à Madame BESNIER

Madame BOUCARD pouvoir à Madame FOURIER

Monsieur RIDOLCE pouvoir à Monsieur FOURIER

Monsieur TALON pouvoir à Monsieur GRANDJEAN

Monsieur JOUVENCEAU pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Madame BRIFFAUX pouvoir à Madame FRANCE

Madame GODARD pouvoir à Monsieur ROBERT

Monsieur BRIFFAUX pouvoir à Monsieur BESNIER

Madame GAUTIER

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2007

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2007 est approuvé à l'unanimité avec l'ajout du communiqué rédigé par M. ROBERT (lecture à la fin du compte-rendu) concernant le déroulement des opérations de vote lors du 1^{er} tour des élections présidentielles le 22 avril 2007,

Point n° 2 : Décision modificative n° 1

Monsieur GRANDJEAN souligne la nécessité de transférer des crédits d'investissement en section de fonctionnement pour permettre la réalisation d'opérations.

Gestionnaire Opération	Imputation	Commentaires	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
901	205-321	Le dispositif Electre (bibliothèque) entraîne non pas l'acquisition d'un logiciel comme prévu à l'origine mais un abonnement annuel			- 2000	
440	2188-422	Achat de tentes pour le service Jeunesse			+ 2 000	
603	2313-821	Reliquat de facture de 2006 de la société ayant assuré l'aménagement de l'aire de jeux placette Eiffel			+ 11 200	
300	2188 251	Anomalie : double inscription au BP			- 1 300	
430	2313-421	Armoire électrique centre de loisirs : déplacement reporté			- 9 850	
300	2313-20	Remplacement ballon d'eau chaude école Trait d'Union			+ 3 650	

600	2188-810	Acquisition d'une citerne mobile pour l'arrosage des espaces verts			+ 6 000	
	60631-20	MAPA fournitures d'entretien vers le 6182-321	- 2 000			
	6182-321	Abonnement Electre pour la bibliothèque		+ 2 000		
	6042-112	Télesurveillance bâtiments municipaux (contrat 2 ^{ème} année)	4 500			
	637	Fonds pour insertion personnes handicapées dans fonction publique (augmentation de la taxe)	21 800			
	6459-020	Reversement par l'URSSAF de taxes trop payées concernant le personnel temporaire d'animation		+ 41 950.59		
	6226-020	Prestation de services pour la récupération des URSSAF trop payées	25 450			
	61558-810	Mise en conformité des extincteurs	+ 2 000			
		TOTAUX	34 250	43 950.59	9 700	
Finances	023-01	Versement à la section d'investissement venant du 021-01-100				9 700
Finances	021-01-100	Versement de la section de fonctionnement vers le 023	9 700			

Monsieur GRANDJEAN explique que la recette inscrite à l'imputation 6459-20 provient d'une régularisation des charges sociales sur les trois années passées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 1 au budget 2007.

Point n° 3 : Tarifs des services municipaux

Monsieur le Maire indique que les quotients familiaux, votés en 2006, restent inchangés mais qu'il convient comme chaque année, à cette époque, de fixer les tarifs des services municipaux dont la révision est subordonnée, selon les services concernés, aux variations des coûts spécifiques (inflation, énergie, ...).

Monsieur MARTINEZ s'exprime contre l'augmentation des tarifs. Il estime que le contexte économique est difficile pour tous et qu'il n'est pas nécessaire d'aggraver la situation des citoyens. Il regrette que les communes aient tendance à augmenter la fiscalité sans rechercher les dotations et subventions.

Le Conseil Municipal par 24 voix pour, 1 voix contre (M. MARTINEZ) et 1 abstention (Mme GUERRIER) fixe comme suit les tarifs 2007/2008 pour les services scolaires, périscolaires, jeunesse et centre social.

Cantine et Centres de loisirs :

Q	Restaurant scolaire	CLP		CLM	
		Journée	½ journée	Journée	½ journée
		07/08	07/08	07/08	07/08
A	0.84	2.36	1.58	3.28	2.19
B	1.57	3.27	2.18	4.44	2.97
C	2.20	4.08	2.72	5.50	3.67
D	2.83	4.88	3.25	6.56	4.37
E	3.46	5.69	3.79	7.62	5.08
F	3.99	6.38	4.25	8.61	5.74
Ext.	5.92	12.97	8.65	17.34	11.57

Garderie :

Le tarif garderie est unique et s'applique à tous les âges des enfants fréquentant ce service.

Matin <u>ou</u> soir	Matin <u>et</u> soir
2007/2008	2007/2008
2.04	2.90

Jeunesse :

Q ↓	Tarif à l'unité	Tarif 10 tickets
	2007/2008	2007/2008
A	0.84	6.80
B	1.18	8.80
C	1.43	10.70

D	1.67	12.60
E	1.92	14.50
F	2.04	16.30
Ext.	2.55	20.40

Une adhésion annuelle fixée à 8.53€ porte sur le CLP, le CLM, la garderie et les activités du Contrat Temps Libre, du Contrat Enfance, ainsi que le service municipal de la jeunesse.

Centre social :

Nature du service	2007/2008
Adhésion annuelle individuelle pour une activité	4.18
Adhésion annuelle individuelle ou familiale (quels que soient, à partir de deux, le nombre d'activités et le nombre de participants)	8.36
Adhésion annuelle individuelle pour les gens extérieurs à la commune	16.71
Participation à l'une des deux activités : "coup de pouce" et "atelier créatif" (à laquelle s'ajoute l'adhésion annuelle)	16.71
Participation aux sorties familiales d'une journée (la sortie "coup de pouce" est gratuite pour les inscrits à cette activité) (à laquelle s'ajoute l'adhésion annuelle)	3.14

C.L.I.S. (Classe d'intégration scolaire)

Dans le cadre de la scolarisation d'enfants habitant dans d'autres communes, la C.L.I.S. a été mise en place en 1987. Conformément aux règles d'application du transfert des compétences en matière d'enseignement et de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, une participation spécifique est demandée aux communes d'où sont domiciliés les enfants.

Le tarif 2007 est fixé à 800,03 €.

AUTRES SERVICES

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du tarif des services ci-dessous est fonction de l'inflation ou du coût associé à leur secteur.

Cimetière : + 1,9 %

Service	Catégorie	2007/2008
Concession	15 ans	138.55 €
	30 ans	292.62 €
	50 ans	581.91 €
	Perpétuelle	1 253.37 €
Urne	15 ans	69.83 €
	30 ans	147.42 €
	50 ans	293.73 €
Entrée caveau famille		12.64 €
Sortie caveau famille		12.64 €
Exhumation		31.59 €
Translation		18.51 €
Ré-inhumation		18.51 €
Entrée caveau provisoire		18.51 €
Sortie caveau provisoire		18.51 €
Séjour caveau provisoire	du 1er au 30 ^{ème} jour	18.51 €
	à partir du 31 ^{ème} jour	1.82 €
Vacation police		20.50 €

Participation charges chauffage et eau logements de fonction :

Monsieur BESNIER rappelle que le service chauffage a fait l'objet d'une augmentation importante en 2006/2007. Par conséquent, il convient de suivre les mêmes préceptes qu'au niveau national en n'augmentant pas ce service pour l'instant et d'attendre l'évolution du secteur en 2008.

Monsieur le Maire indique qu'une augmentation de 14% s'effectuera sur la consommation d'eau des logements de fonction compte tenu des tarifs appliqués par le SIAEP de la région de Montsourt, auquel adhère la commune de Bouffémont.

Nature	Catégorie	2007/2008
Chauffage par mois	F2	70.54
	F3	107.58
	F4	129.34
Eau par trimestre	F2	55.67 €
	F3	74.85 €
	F4 et plus	95.02 €

Transport municipal :

L'augmentation est celle définie par le S.T.I.F. Elle s'applique à compter du 1^{er} juillet 2007.

Catégorie	2007/2008
Tarif à l'unité	1.50

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 1 voix contre (M. MARTINEZ) adopte les tarifs relatifs au cimetière et aux charges de chauffage et eau dans les logements de fonction ainsi que le service transport municipal

Loyers : + 3.23 %

Monsieur le Maire précise que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé.

Monsieur ROBERT s'interroge sur l'obligation d'augmenter ces loyers.

Monsieur GRANDJEAN indique qu'il s'agit d'un principe d'équité avec les loyers du privé.

→ logements communaux mis à disposition :

Catégorie	2007/2008
F 2	234.80
F 3	295.57
F 4	353.58

→ logements communaux mis à disposition au groupe scolaire du Trait d'Union :

Catégorie	2007/2008
F 3	331.47
F 4	386.72
F 5	460.40

→ logements de La Poste :

Catégorie	2007/2008
F2	234.80
F5	460.40

Le Conseil Municipal par 19 voix pour, 2 voix contre (M. VIALAS - M. MARTINEZ) et 5 abstentions (Mmes GAY - GUERRIER - M. NEVEU - M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD) adopte le montant des loyers.

Point n° 4 : Séjours Service Municipal de la Jeunesse et Service Enfance

Séjour à Châteauroux les Alpes (Hautes Alpes) organisé par le Service Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 avril 2007, le Conseil Municipal a accepté le principe d'un séjour organisé par le SMJ en juillet prochain. Il annonce que la Caisse d'Allocations Familiales a décidé d'attribuer une subvention à la Ville pour 4 familles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de défalquer cette subvention du montant dû par chaque famille concernée et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Séjour à Piriac Sur Mer (Loire Atlantique) organisé par le Service Enfance

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 24 avril 2007 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs du séjour à Piriac Sur Mer et dont la participation demandée aux familles se répartit par quotient.

QF	Coût de référence	Participation demandée (€)	Participation en %
A	367.05 €	58.73	16
B	367.05 €	95.43	26
C	367.05 €	132.14	36
D	367.05 €	168.84	46
E	367.05 €	205.55	56
F	367.05 €	242.25	66
Ext.	367.05 €	367.05	100

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'appliquer un tarif propre aux familles concernées par le départ d'au moins trois enfants. Ce tarif sera celui qui se situe dans la tranche immédiatement inférieure à celle habituellement appliquée à ces familles.

Point n° 5 : Tableau des effectifs du personnel - Réforme de la catégorie C

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du protocole d'accord signé le 25 janvier 2006 entre le ministre de la fonction publique et trois organisations syndicales, les décrets n° 2006-1690, 2006-1691, 2006-1692 et 2006-1693 du 22 décembre 2006, publiés au journal officiel du 29 décembre 2006, modifient la carrière des fonctionnaires de Catégorie C.

Quatre nouveaux cadres d'emplois sont créés par fusion de cadres existants, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2007 :

- ☞ le cadre d'emplois des **adjoints administratifs territoriaux** regroupe les cadres d'emplois des agents administratifs et des adjoints administratifs
- ☞ Le cadre d'emplois des **adjoints techniques territoriaux** remplace les cadres d'emplois des services techniques, des aides- médico-techniques, des agents techniques, des agents de salubrité et des gardiens d'immeubles.
- ☞ Le cadre d'emplois des **adjoints territoriaux du patrimoine** regroupe le cadre d'emplois des agents du patrimoine et des adjoints d'animation
- ☞ Le cadre d'emplois des **adjoints territoriaux d'animation** regroupe le cadre d'emplois des agents d'animation et des adjoints d'animation.

Ces cadres d'emplois, composés de quatre grades, sont accessibles selon deux niveaux de recrutement. L'accès au premier grade s'effectue sans concours. Le second grade est accessible après réussite à un concours ou par la voie d'avancement de grade après réussite à un examen professionnel.

Monsieur ROBERT souhaite connaître l'équivalent en temps plein du personnel inscrit au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire donne la répartition des 71 agents représentant 68 postes en équivalent temps complet.

Monsieur VIALAS demande si cette réforme modifie les indices du personnel en place.

Monsieur BESNIER confirme et ajoute qu'il conviendra, lors d'un prochain conseil, de modifier le régime indemnitaire.

Monsieur MARTINEZ est opposé au principe de cette réforme nationale considérant que, par la fusion de ces cadres d'emplois, les acquis sont remis en cause. Il estime que ce dispositif est défavorable au personnel de catégorie C se trouvant en milieu de carrière.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 1 voix contre (M. MARTINEZ) valide le tableau des effectifs.

Point n° 6 : Prestation de service temps libres

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 8 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le projet du second Contrat Temps Libres à intervenir pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006.

Il précise qu'un avenant n° 1, portant sur la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales des pièces justificatives des actions financées, a été signé le 6 avril 2005

Il annonce que sur proposition de la CAF, le Contrat Temps Libres doit être renégocié par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avant le 31 décembre 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe sur la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Point n° 7 : Mise en oeuvre d'un dispositif de prévention et de traitement du malendettement et du surendettement des Bouffémontois

Des éléments intervenus récemment obligent à une nouvelle étude de ce dossier. Ce point est donc reporté.

Point n° 8 : Marché d'appel d'offres/Construction du centre de loisirs maternel

Monsieur MAZEL rappelle que dans le cadre du contrat régional, la ville a entrepris le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs maternel. Un appel d'offres a été lancé à cette fin. Quarante et une entreprises ont répondu et leur candidature a été examinée au cours des commissions d'appel d'offres, le 31 mai 2007 pour l'ouverture des plis (première et seconde enveloppes) et le 11 juin 2007 pour le choix des entreprises à désigner titulaire des onze lots concernés.

Il s'agit de :

Lot n° 1/Gros oeuvre :	Entreprise S.N.R.B.	pour un montant de 229 482 € HT
Lot n° 2/Charpente :	Entreprise DRIOLLET	pour un montant de 44 194 € HT
Lot n° 3/Couverture :	Entreprise MONSEGU	pour un montant de 51 151.61 € HT
Lot n° 4/Menuiserie extérieure :	Entreprise MPO Fenêtres	pour un montant de 67 562.61 € HT
Lot n° 5/Menuiserie intérieure :	Entreprise DURANT	pour un montant de 42 051 € HT
Lot n° 6/Cloisons :	Entreprise MARLIER	pour un montant de 35 893.02 € HT
Lot n° 7/Faux plafonds :	Entreprise MARLIER	pour un montant de 14 344.05 € HT
Lot n° 8/Revêtements de sol :	Entreprise E.F.I.	pour un montant de 31 831.57 € HT
Lot n° 9/Peintures :	Entreprise SOCAPE	pour un montant de 10 850.- € HT
Lot n° 10/Plomberie :	Entreprise TONON SIMONETTI	pour un montant de 38 625.82 € HT
Lot n° 11/Electricité :	Entreprise BRIGAUD	pour un montant de 50 986.29 € HT.

Monsieur MAZEL précise que le montant total des offres retenues s'élève à 616 971.97 € HT. pour une estimation de 620 000€ HT.

Monsieur le Maire remercie les services municipaux pour la qualité du travail préparatoire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, attribue les lots du marché aux entreprises précitées et autorise le maire à signer les actes d'engagement correspondants.

Point n° 9 : Rapport de gestion, bilans et comptes 2006 de la SOBEFA

Monsieur COIGNET informe que les actionnaires de la SOBEFA, réunis en assemblée générale le 9 février 2007, ont approuvé les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2006.

Il détaille les activités de la SOBEFA et l'examen des comptes de l'exercice clos et explique que la progression du chiffre d'affaire est due à l'augmentation des locaux mis en location notamment, la location sur un exercice plein de l'immeuble P.A.G.

Pour l'immeuble ISBA, il souligne une baisse du taux d'occupation essentiellement due aux travaux de réhabilitation des locaux. De plus, il annonce que le taux d'occupation du parc d'activité de la gare est de 100%.

Il confirme des opérations réalisés sur l'exercice 2006 : vente du 1^{er} lot au Mesnil et la vente de terrains aux 10 Arpents à la Société Bouygues et à la SCI les flots.

Monsieur COIGNET donne connaissance des perspectives d'évolution de la Société et indique que, compte tenu des conventions en cours, des ventes restant à réaliser, ainsi que d'un niveau d'activité normale, le niveau

de revenu et de résultat attendu en 2007 devrait être comparable à 2006. Sur l'exercice en cours, une attention particulière sera apportée au suivi des locataires ayant des difficultés à payer, pour trouver la meilleure issue possible.

Monsieur COIGNET précise que le bénéfice de l'exercice écoulé sera affecté aux capitaux propres de la Société.

Monsieur ROBERT fait remarquer que les revenus liés à la construction des 10 Arpents ne perdureront pas. Il s'interroge sur les charges de la SOBEFA et l'incidence sur les budgets à venir.

Monsieur COIGNET confirme qu'en termes de structure, le niveau des charges est équivalent à l'héritage.

Monsieur le Maire constate la situation positive de la SOBEFA démontrée dans la présentation.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 2 abstentions (M. MAZEL - M. COIGNET) prend acte des documents financiers, à savoir :

- le rapport de gestion 2006
- le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- les comptes et bilans arrêtés au 30 septembre 2006

et émet un avis favorable sur ces comptes qui seront transmis à Madame la Sous Préfète conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-3.

Point n° 10 : Ventilation des centimes syndicaux budget 2007 eaux pluviales

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du budget 2007 eaux pluviales, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a voté le montant des centimes syndicaux s'élevant à 6 095 919.90€ pour une population totale de 296 114 habitants, acceptant ainsi une augmentation de 5%.

Il annonce que par lettre en date du 17 avril 2007, le Président du Syndicat a notifié la participation communale pour l'année 2007 qui s'élève à 167 672.64 €.

Monsieur ROBERT rappelle que, depuis des années, la volonté du syndicat est de récupérer tous les travaux d'assainissement pour négocier avec les entreprises et obtenir des prix plus performants.

En termes de fonctionnement, Monsieur BESNIER confirme les difficultés rencontrées par le syndicat pour définir ses missions et retrouver un équilibre financier.

Le Conseil Municipal par 24 voix pour, 1 voix contre (M. MARTINEZ) et 2 abstentions (M. MAZEL - Mme GAY) approuve le montant de la participation au SIAH.

Point n° 11 : Rapport du Commissaire enquêteur concernant l'enquête publique du zonage d'assainissement du SIERVOM de Moisselles

Monsieur BESNIER informe qu'une enquête publique conjointe s'est déroulée du 29 janvier au 23 mars 2007 pour définir le zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, collectif / non collectif, des Communes du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations à Vocation Multiple de la Région de Moisselles.

Au mois d'avril 2007, le Commissaire enquêteur a remis ses commentaires et ses conclusions et émis un avis favorable à la mise en place de ce projet. Pour la Commune, le projet comprend :

- l'assainissement en mode collectif sur réseau de collecte existant : le bourg dans sa totalité
- l'assainissement en mode collectif sur réseau de collecte à construire : l'habitation du carrefour de la rue Pasteur
- l'assainissement en mode non collectif : selon des modalités à proposer par chaque propriétaire des parcelles concernées, en fonction des possibilités techniques et pédologiques, et sur lesquelles le Service Public de l'Assainissement Non Collectif sera amené à formuler un avis.
- Le zonage de maîtrise d'imperméabilisation et du ruissellement des eaux pluviales sur le territoire communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le zonage d'assainissement.

Point n° 12 : Rapport annuel d'exploitation du service d'eau potable pour l'exercice 2006

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel d'activités 2006 de VEOLIA Eau, délégataire de service de l'eau potable.

En application de la loi n° 96.101 du 2 février 1995, du décret 95.635 du 6 mai 1995 et conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport annuel d'activités.

Point n° 13 : Permanence Emploi – Bilan de fonctionnement 2006

Monsieur le Maire présente le bilan de la Permanence Emploi pour l'année 2006 qui sera adressé, prochainement, à l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Monsieur VIALAS souhaite connaître le nombre de jeunes fréquentant la Mission Locale.

Monsieur BESNIER informe que le dispositif mis en place par la CCOPF a permis de recadrer les missions et de développer une interactivité avec l'ANPE.

Monsieur ROBERT soulève la problématique des contrats à durée déterminée qui maintient les personnes en situation de précarité.

Monsieur le Maire souligne l'étroite collaboration avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, mise en place au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France. Il espère que ce service facilitera la recherche des demandeurs d'emploi et permettra d'adapter l'offre à la demande.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la permanence emploi.

Point n° 14 : Rapport d'activités 2006 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités 2006 du SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles), délégataire pour le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Madame GAY estime qu'un effort reste à faire au niveau du tri et annonce qu'une étude est en cours pour la collecte en porte à porte.

Monsieur le Maire confirme que cette nouvelle compétence amènera le Conseil Municipal à délibérer sur la modification des statuts du syndicat.

Madame GAY demande le lancement d'une nouvelle campagne de communication dans le domaine de la collecte.

Madame FOURIER rappelle qu'une campagne d'informations a été menée dans les écoles et qu'il a été décidé l'acquisition de containers à roulettes pour permettre aux enfants d'accomplir une démarche citoyenne.

A la demande de Monsieur ROBERT, Monsieur MAZEL accepte de demander au SIGIDURS l'installation d'un container à papier dans la zone d'activité.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2006 du SIGIDURS.

Point n° 15 : Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- / N° 2007-04 : Convention de stage CIVITAS
- / N° 2007-05 : Mise en place d'un chantier jeunes pour l'embellissement de la résidence dans le quartier des Hauts Champs
- / N° 2007-06 : Convention avec l'I. F. A. C. pour un stage de formation générale B.A.F.D.
- / N° 2007-07 : Modification de la régie de recettes "Multiservices"
- / N° 2007-08 : Modification de la régie de recettes "Classe de découverte et séjours scolaires de la Caisse des Ecoles"
- / N° 2007-09 : Modification de la régie de recettes "Crèche Familiale"
- / N° 2007-10 : Modification de la régie de recettes "Halte-garderie"
- / N° 2007-11 : Modification de la régie de recettes "Service Municipal de la Jeunesse"
- / N° 2007-12 : Modification de la régie de recettes "Centre socioculturel"
- / N° 2007-13 : Convention relative à l'intervention d'un médecin du C. I. G. pour une mission de médecine professionnelle et préventive.
- / N° 2007-14 : Convention de stage sportif avec Eau Vive Passion à Chateauroux les Alpes

Point n° 16 : Dénomination d'une voie - secteur des 10 Arpents

A la demande des riverains et dans le cadre du programme immobilier aux 10 Arpents, il convient de dénommer la petite voie, nouvellement ouverte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de dénommer cette voie « Allée des 10 Arpents ».

Point n° 17 : Questions diverses

Placement de Trésorerie

A la demande de Monsieur le Receveur, une décision du Maire sera prise en complément de la délibération du 24 avril 2007 pour confirmer la forme juridique du placement des fonds.

SEMIDOR

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur le Directeur de la SEMIDOR (Société d'Economie Mixte de Domont) informant du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 et d'un litige intervenant, depuis 1995, avec la Société BENARD.

Jury d'assises 2007

Monsieur le Maire déclare que par tirage au sort en date du 9 juin 2007, 12 personnes ont été désignées en qualité de jurés d'assises pour l'année 2007. Cette liste sera adressée à la Cour d'Assises du Val d'Oise :

Mme NASSEAU/BRUNET Pascale - M. JOULIA Philippe - M. COLIN Patrick - M. PEAN Grégory - Mme FRUCHARD/PERROT Françoise - Mme FAHET Valérie - M. BONNEAU Jacques - Mme LICOIS/AMROUNE Isabelle - M. BESSE Grégoire - Melle BRIDAULT Françoise - Mme BOCQUILLON/CROSNIER Chantal - Mme ESTEVES/JOAQUIN Anna-Bella.

Installation vidéo protection

Monsieur le Maire indique que les travaux ont commencé mi-juin et se poursuivront jusqu'au début du mois d'août. L'installation des caméras s'effectuera du 3 juillet au 3 août.

Rue Pasteur

Monsieur BESNIER fait part d'une correspondance, en mars 2007, de Monsieur le Président du Conseil Général concernant la route du golf.

En effet, le Département propose de classer dans le domaine routier départemental, la route de Bouffémont à Baillet en France en échange du déclassement de l'ensemble de la voie latérale de la Francilienne sur le territoire communal de Baillet en France.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur cette proposition.

Acquisitions immobilières sur la Commune

En accord avec la SOBEFA, Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail et de réflexion dont la mission sera de définir les critères d'attribution des terrains et des maisons à 100 000€.

Une fiche de demande de renseignements sera adressée, dans les prochains jours, aux personnes qui ont fait connaître, en mairie, leur intérêt pour bénéficier de telles maisons.

Madame GUERRIER fait état de la crise du logement mais se sent démunie face à un problème qui nécessite réflexion.

Compte tenu de la complexité de mise en œuvre de ces maisons et de la nécessaire transparence en matière de sélection des bénéficiaires, Monsieur MAZEL indique que ce groupe de travail constituera le comité d'éthique, garant de cette transparence.

Monsieur ROBERT refuse d'intégrer ce comité de réflexion se disant incapable de juger objectivement.

Après un large débat, le groupe de travail sera composé de M. BESNIER - M. et Mme FOURIER - Mme BOUCARD - M. BOUGOUIN. Ce groupe de travail pourra être élargi, notamment, à Madame la Présidente de l'amicale des locataires, aux membres du CCAS et responsables des associations OMCa et OBS.

Organisation des services municipaux et point sur les travaux

A la demande de Monsieur ROBERT, Monsieur le Maire fait le point sur certains secteurs :

Comptabilité : suite au départ d'un agent, un recrutement est en cours

Services Techniques : 3 agents travaillent aux espaces verts. Une convention est passée avec le Collège pour employer, en renfort, le jardinier de cet établissement.

Centre Social : Mise en place d'une nouvelle organisation suite aux problèmes de santé d'un agent. Félicitations pour le travail accompli dans ce secteur par les deux agents du Centre.

Les travaux :

- Les marchés seront notifiés aux entreprises retenues dès la semaine prochaine. Les entreprises commenceront les travaux dès septembre. L'objectif reste une livraison du Centre de Loisirs Maternel pour septembre 2008.

- L'appel d'offres du Centre Culturel doit être lancé avant la fin de l'année. Une étude du sol, où se situe la Maison Pour Tous, est en cours.

Communiqué sur les élections rédigé par Monsieur ROBERT :

« Pour la première fois depuis plus de 30 ans, il y a eu plusieurs incidents lors des opérations de vote pour le scrutin du 1^{er} tour des élections présidentielles.

Plusieurs personnes, dans chaque bureau, se sont plaintes de voir la notion «Etranger » écrite sur la carte d'électeur. Nous comprenons que ce soit une erreur matérielle (logiciel) qui est à l'origine de cette erreur. Cependant, cette erreur a été détectée plus d'une semaine avant le scrutin. Vous avez du reste pris les dispositions pour rééditer toutes les cartes comportant cette erreur. Vous aviez en conséquence largement le temps d'adresser à chaque électeur concerné au moins une lettre d'excuse pour expliquer les raisons de cette erreur. Ce simple geste aurait incontestablement apaisé les esprits et aurait conforté votre bonne foi.

Dans certains bureaux de vote ce différend a pu être réglé paisiblement, malgré un réel et sincère mécontentement des intéressés. Dans d'autres cas, le dialogue a été plus difficile. Président du bureau vous êtes à ce titre garant de la sérénité des opérations de vote. Vous ne pouvez pas reporter la responsabilité de ces difficultés aux assesseurs ou aux délégués présents dans le bureau de vote.

En n'envoyant ni un courrier ni les nouvelles cartes vous avez pris le risque de provoquer ce genre d'incidents.

Un dialogue calme et respectueux doit être retrouvé pour le deuxième tour de ces élections. C'est notre volonté, nous souhaitons que ce soit aussi la vôtre.

D'autre part, plusieurs personnes ont été radiées des listes électorales, certaines habitent toujours sur Bouffémont et se sont étonnées de cet état de fait. Une communication plus élaborée devra être mise en œuvre, à l'avenir, pour que ce genre de dysfonctionnement ne se reproduise pas. (Par exemple, une communication dans « Les Nouvelles »).

Enfin, plusieurs électeurs n'ont pas trouvé du premier coup leur bureau de vote et se sont présentés dans l'ancien bureau. Le changement intervenu aurait pu être précédé d'un courrier prévenant l'électeur de l'adresse de son nouveau bureau de vote.

En conclusion, pour le second tour, nous vous renouvelons nos souhaits d'un déroulement normal et serein des opérations de votes. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER